

Un courriel a été envoyé le 6 novembre 2024 à Diane Fettweis Architechte (diane.f.archi@gmail.com) afin d'obtenir un rendez-vous en vue de la réalisation d'un cahier des charges et appels d'offres, pour la réfection des balcons arrière. Le PV de février dernier reprenant votre validation lui a été transmis. Nous n'avons pas obtenu de réponse.

Nous n'avons pas réceptionné les factures de septembre, octobre et novembre de la société de nettoyage Lobby Clean Services. Une demande en vue d'obtenir les duplicatas leur a été transmise.

Le syndic informe que le studio au 6^{ème} étage a subi des infiltrations par toiture. La société Alivo s'est rendu sur place le 25 octobre 2024 afin d'effectuer un rapport. Celui-ci fait mention d'une zone de la toiture dépourvue de tuiles Eternit. Alivo a remplacé et fixé les tuiles Eternit manquantes pour un montant de 222.6€.
Un devis pour la réparation des dégâts du studio a été demandé au copropriétaire concerné. Il devra être communiqué au nouveau syndic afin de décider d'une déclaration ou non auprès de la compagnie d'assurance.

Le syndic informe qu'une déclaration de sinistre a été envoyée au courtier suite aux problèmes d'humidité niveau cuisine rencontrés dans l'appartement 1D de [REDACTED]. La société Alivo a établi un rapport le 15 novembre 2024. Il conclut que le problème provient probablement d'une gaine technique à l'arrière du mur où se trouvent les décharges communes. Alivo recommande de donner accès à l'appartement du 2D, en plus du 1D afin de prendre connaissance de la situation. L'ouverture du mur de la cuisine problématique n'est pas à exclure. Cette information a été transmise aux copropriétaires concernés (1D & 2D) le 3 décembre 2024 et la société Alivo a convenu d'un rendez-vous avec les propriétaires pour une intervention le 06 janvier 2025. Le suivi sera effectué par le syndic reprenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

Le présent Procès-Verbal a été relu ; il est signé par le Président, le Secrétaire (Syndic), et les copropriétaires encore présents.

Signature Secrétaire

Signature Président

[REDACTED]

Signatures des copropriétaires encore présents

[REDACTED]

*Le terme « à l'unanimité » qui figure de manière générique dans le procès-verbal reprend l'ensemble des copropriétaires présents ou représentés (mandats) lors de l'assemblée générale,
il ne désigne pas la totalité des copropriétaires.*

Sauf si décrit explicitement, toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix.